

COMMUNE DE CARENNAC

Séance du 07 juillet 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 03/07/2020

11 *L'an deux mille vingt et le sept juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CID*

Présents : 11

Présents : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, Nicole
CAYRE, Alain LESCALE, Pierre TEULIERE, Colette PROENCA,
Frédéric PITTARQUE, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET,
Jean-Luc BOUAT, Sylvie BARRIERE

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie BARRIERE

Compte rendu de la séance du 07 juillet 2020

Secrétaire de la séance: Sylvie BARRIERE

Ordre du jour:

En raison du Covid 19 le Conseil se fera à huit clos

1. Versement des Indemnités de fonction au Maire
2. Versement des Indemnités de fonction au 1^{er} Adjoint au Maire
3. Versement des Indemnités de fonction au 2^{ème} Adjoint au Maire
4. Versement des Indemnités de fonction au 3^{ème} Adjoint au Maire
5. Tableau récapitulatif des Indemnités
6. Délibération relative au Droit à la Formation des Elus
7. Délibération Nomination Délégués Commissions Communales
8. Désignation d'un délégué et un délégué suppléant Fédération d'Energie du Lot –TE46
9. Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant Syndicat Mixte du Limargue et Ségala
10. Désignation d'un délégué AGEDI (Agence de développement informatique)
11. Désignation de deux délégués SIVU d'Animation des 4 coteaux
12. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant - Syndicat Intercommunal de Pesage
13. Désignation de deux délégués Syndicat d'irrigation
14. Désignation d'un délégué - Plus Beaux villages de France
15. Désignation de trois délégués – Fédération des Sites Clunisiens
16. Désignation d'un délégué - Correspondant du Ministère de la défense
17. Désignation d'un délégué - Marchés des Producteurs
18. Désignation de délégués au SYDED du Lot – Collège Assainissement
19. Concours du Receveur municipal / Attribution d'indemnité
20. Désignation d'un référent « environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot

21. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020
22. Désignation d'un délégué et d'un délégué « agent » CNAS
23. Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant SDAIL (Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)
24. Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant « Référent PLUiH »
25. Marché dominical
26. Questions diverses

A Carennac le 03 juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

Délibérations du conseil:

Versement des indemnités de fonction au Maire (DE 2020 032)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré *11 voix pour*, le Conseil municipal décide d'allouer à Monsieur Le Maire,

- **15.30% de l'indice 1027 partir du 03 Juillet 2020**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Versement des Indemnités de fonction au 1er Adjoint au Maire (DE 2020 033)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 03 Juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au premier adjoint au Maire, au deuxième adjoint au Maire et au troisième Adjoint au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré *11 voix pour*, le Conseil municipal décide d'allouer à :

- première Adjointe : 6.60% de l'indice 1027 à partir du 03 juillet 2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

versement des indemnités de fonction au 2ème Adjoint au Maire (DE 2020 034)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 03 Juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au premier adjoint au Maire, au deuxième adjoint au Maire et au troisième Adjoint au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, 11 voix pour le Conseil municipal décide d'allouer à :

- deuxième Adjoint : 3.30 % de l'indice 1027 à partir du 3 juillet 2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

versement des Indemnités de fonction au 3ème Adjoint au Maire (DE 2020 035)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 03 Juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au premier adjoint au Maire, au deuxième adjoint au Maire et au troisième Adjoint au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, 11 voix pour le Conseil municipal décide d'allouer à :

- troisième Adjoint : 3.30 % de l'indice 1027 à partir du 03 juillet 2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020
Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Tableau récapitulatif des Indemnités (DE 2020 036)

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT : GOURDON

CANTON : MARTEL

COMMUNE de CARENNAC

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION 401. (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité du maire : 11 901.56 € + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation :
13 861.83 € soit un total de 25 763.39 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
CID Jean Christophe	15.30 % de l'indice 1027	+ %	15.30 €

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+	%	total	%
1er adjoint : Anne Marie PECHEUR	6.60 % de l'indice 1027			6.60	
2ème Adjoint : Nicole CAYRE	3.30 % de l'indice 1027			3.30	

3 ème adjoint : Alain LESCALE	3.30 % de l'indice 1027		3.30
----------------------------------	----------------------------	--	------

Indemnité du maire : 7 140.94 €+ total des indemnités des adjoints ayant délégation : 6 160.80 €
soit 13 301.74 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération relative au Droit à la Formation des Elus (DE 2020 037)

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il précise ensuite que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Enfin, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Pour finir, Monsieur Le Maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

11 voix pour,

0 abstentions

0 voix contre

que :

-Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : *objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.*

-La somme de 500 € sera inscrite au budget primitif, au compte 6535.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération Nomination Délégués Commissions Communales (DE 2020 038)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de nommer au sein du Conseil Municipal un référent et des suppléants pour les différentes commissions communales

- **COMMISSION BUDGET/FINANCES :**

Se sont présentés :

- Jean-Christophe CID
- Sylvie BARRIERE
- Colette PROENCA

Ont été nommés à la majorité des voix

- Jean-Christophe CID - Référent
- Sylvie BARRIERE -Suppléant
- Colette PROENCA - Suppléant

- **VOIERIE/ECLAIRAGE/ ASSAINISSEMENT/BÂTIMENTS COMMUNAUX/URBANISME**

Se sont présentés :

- Alain LESCALE
- Mireille BENNET
- Frédéric PITTARQUE
- Jean-Luc BOUAT

Ont été nommés à la majorité des voix

- Alain LESCALE - Référent
- Mireille BENNET -Suppléant
- Frédéric PITTARQUE -Suppléant
- Jean-Luc BOUAT -Suppléant

- **CADRE DE VIE :**

- *AFFAIRES SCOLAIRES/SOCIALES*

se sont présentées :

- Sylvie BARRIERE
- Nicole CAYRE

Ont été nommés à la majorité des voix

- Sylvie BARRIERE-Référent
- Nicole CAYRE- Suppléant

- ASSOCIATIONS/COMMUNICATIONS

Se sont présentés

- Pierre TEULIERE
- Jean-Claude GADALOU
- Anne-Marie PECHEUR

Ont été nommés à la majorité des voix

- Pierre TEULIERE -Référent
- Jean-Claude GADALOU -Suppléant
- Anne-Marie PECHEUR-Suppléant

- TOURISME/CULTURE/SITES CLASSÉS

Se sont présentés :

- Anne-Marie PECHEUR
- Nicole CAYRE
- Jean-Claude GADALOU

Ont été nommés à la majorité des voix

- Anne-Marie PECHEUR - Référent
- Nicole CAYRE-Suppléant
- Jean-Claude GADALOU-Suppléant

- COMMERCE/ARTISANAT

Se sont présentés :

- Frédéric PITTARQUE
- Pierre TEULIERE
- Jean-Luc BOUAT

Ont été nommés à la majorité des voix

- Frédéric PITTARQUE-Référent
- Pierre TEULIERE-Suppléant
- Jean-Luc BOUAT-Suppléant

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-E et L1411-5

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour la Commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le Maire et par trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Se sont présentés au poste de titulaire :

- Jean-Christophe CID
- Alain LESCALE
- Jean-Luc BOUAT
- Jean-Claude GADALOU

Ont été nommés à la majorité des voix :

- Jean-Christophe CID
- Alain LESCALE
- Jean-Luc BOUAT
- Jean-Claude GADALOU

Se sont présentés au poste de suppléant :

- Pierre TEULIERE
- Mireille BENNET
- Nicole CAYRE
- Colette PROENCA

Ont été nommés à la majorité des voix :

- Pierre TEULIERE
- Mireille BENNET
- Nicole CAYRE
- Colette PROENCA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

*Fait à Carennac le 7 Juillet 2020
Le Maire*

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant Fédération d'Energie du Lot -TE46 (DE 2020 039)

Monsieur Le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération d'Energies du Lot – TE46 en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la Fédération d'Energies du Lot – TE46 votés le 26 mars 2018, à savoir un délégué par commune de moins de 1.000 habitants, deux pour 1.000 ou plus (Population totale).

Après examen, le Conseil Municipal propose de désigner :

Délégué titulaire :

- Alain LESCALE

Délégué suppléant :

- Jean-Luc BOUAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Décide de désigner :

Délégué titulaire :

- Alain LESCALE

Délégué suppléant :

- Jean-Luc BOUAT

du Conseil Municipal au sein de la Fédération d'Energies du Lot – TE46

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un délégué titulaire et délégué suppléant Syndicat Mixte du Limargue et Ségala (DE 2020 040)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat AEP dont faisait partie la Commune de Carennac a approuvé par délibération la modification des statuts et transféré la compétence obligatoire (eau) et optionnelle (distribution) au Syndicat Mixte du Limargue et du ségala. Le Syndicat AEP a été dissout au 1^{er} janvier 2020, de ce fait la Commune de Carennac devient de plein droit membre du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Les statuts modifiés par arrêté électoral en date du 20 décembre 2019 prévoient la désignation d'un délégué titulaire et délégué suppléant.

Se sont présentés :

Délégué titulaire :

- Mireille BENNET

Délégué suppléant :

- Anne-Marie PECHEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Décide de désigner :

Délégué titulaire :

- Mireille BENNET

Délégué suppléant :

- Anne-Marie PECHEUR

au sein de Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un Délégué AGEDI (Agence de Développement Informatique) (DE 2020 041)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, compte-tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI de désigner 1 délégué

Le Conseil Municipal ouïe les explications du maire

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du Préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI

Vu l'arrêté préfectoral DCRL-BCCCL du 16 Juin 2011 du Préfet de Seine et Marne, modifiant les statuts du Syndicat AGEDI

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner un délégué AGEDI :

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Madame Sylvie BARRIERE se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

Madame Sylvie BARRIERE, comme déléguée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux

Désignation de deux délégués SIVU d'Animation des 4 Coteaux (DE 2020 042)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner deux délégués pour le SIVU d'Animation des 4 coteaux

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Monsieur Jean-Christophe CID
- Madame Sylvie BARRIERE

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

- Monsieur Jean-Christophe CID
- Madame Sylvie BARRIERE

, comme délégués pour le SIVU d'Animation des 4 coteaux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant - Syndicat Intercommunal de Pesage (DE 2020 043)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal de Pesage

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Jean-Luc BOUAT
- Colette PROENCA

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

Jean-Luc BOUAT comme délégué titulaire

Colette PROENCA comme déléguée suppléant

pour le Syndicat Intercommunal de Pesage

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

*Fait à Carennac le 7 Juillet 2020
Le Maire
Jean-Christophe CID*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation de deux délégués Syndicat d'Irrigation (DE 2020 044)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner deux délégués pour le syndicat d'irrigation

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Jean-Luc BOUAT
- Colette PROENCA

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

- Jean-Luc BOUAT
- Colette PROENCA

comme délégués pour le syndicat d'irrigation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation de deux délégués - Plus beaux villages de France (DE 2020 045)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner deux délégués pour l'Association Plus Beaux Villages de France

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Madame Nicole CAYRE
- Anne-Marie PECHEUR

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

- Madame Nicole CAYRE
- Anne Marie PECHEUR

comme délégués pour Les plus Beaux Villages de France

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation de trois délégués - Fédération des Sites Clunisiens (DE 2020 046)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner trois délégués pour la Fédération des Sites Clunisiens

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Nicole CAYRE
- Anne-Marie PECHEUR
- Jean-Claude GADALOU

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

- Nicole CAYRE
- Anne-Marie PECHEUR
- Jean-Claude GADALOU

comme délégués pour La Fédération des Sites Clunisiens

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un délégué - Correspondant du ministère de la défense (DE 2020 047)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Frédéric PITTARQUE

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

décide de désigner Frédéric PITTARQUE en tant que correspondant défense de la Commune de Carennac

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation de deux délégués - Marché des Producteurs (DE 2020 048)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner deux délégués pour les Marchés de Producteurs

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Pierre TEULIERE
- Nicole CAYRE

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

Monsieur Pierre TEULIERE et Madame CAYRE, comme délégués pour Les marchés de producteurs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation de délégués au SYDED du Lot - Collège Assainissement (DE 2020 049)

Vu les articles L2224-7 et suivants du Code Générales des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2 ;

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance en date du 26 Novembre 2010 le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au SYDED pour la compétence « Assainissement ».

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune compétente en matière d'assainissement collectif et traitement des boues adhérente est représentée par 1 délégué titulaire par tranche entamée de 2 000 abonnés.

Aussi notre collectivité sera représentée au SYDED par 1 délégué titulaire et 1 suppléant appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire (le nombre d'abonnés pris en compte est de 184)

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

- Colette PROENCA
- Alain LESCALE

se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

- Colette PROENCA comme délégué titulaire
- Alain LESCALE comme délégué suppléant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Concours du Receveur Municipal /Attribution d'Indemnité (DE 2020 050)

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.879 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à GOYETCHE Josette
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un référent "environnement" de la Commune auprès du SYDED du Lot (DE 2020 051)

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur Le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Madame Colette PROENCA se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

Madame Colette PROENCA comme référent « environnement » de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite élections municipales de 2020 (DE 2020 052)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal et Conformément au 1 de l' [article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation

Monsieur Le Maire propose les personnes suivantes

<i>NOM et Prénom</i>	<i>Date de Naissance</i>	<i>Profession</i>	<i>Adresse</i>
Anne Isabelle FRAYSSE	26/06/1966	Ingénieur	Le Bourg 46110 Carennac
Francis HIRONDE	13/12/1952	Retraité	Magnagues 46110 Carennac
Francis LEONARD	06/06/1957	Retraité	Le Bourg 46110 Carennac
Marie-Claude CHARAZAC	31/08/1956	Retraîtée	Le Bourg 46110 Carennac
Françoise ROUDIL	12/01/1944	Retraîtée	Le Bourg 46110 Carennac
Daniel POGGIOLI	17/03/1953	Retraité	Pech Farguet 46110 Carennac
Catherine AUDUBERT	01/10/1960	Agricultrice	Magnagues 46110 Carennac
Patrice WERNER	28/04/1960	Retraité	les Combes 46110 Carennac
Eliane FAES	16/10/1941	Retraîtée	Les Escanils 46110 Carennac
Sarah DISSAC	04/06/1978	Fleuriste	Magnagues 46110 Carennac
Pierre BARRIERE	25/10/1956	Architecte	Le Bourg 46110 Carennac
Hélène CHAUMEIL	09/07/1982	Restauratrice	Le Bourg 46110 Carennac
Dominique LANCERICA	24/05/1958	Retraîtée	Le Bourg 46110 Carennac
Jean-Marie SEMILLE	16/11/1947	Retraité	Le Pont 46110 Carennac
Michel SALGUES	11/03/1951	Retraité	Magnagues 46110 Carennac
Maurice BOUNY	04/01/1944	retraité	Fleyt 46110 Carennac
Patrick LEFEBVRE	18/05/1954	retraité	Fleyt 46100 Carennac
Nicolas RIGAULT	13/11/1977	Instituteur	le Bourg 46110 Carennac
Jean-François BOUYSSONIE	11/04/1956	Retraité	Pech Farguet 46110 Carennac
Guy ORVILLE	09/08/1949	retraité	pech Farguet 46110 Carennac
Liliane JANOT	23/12/1953	Retraîtée	Le Bourg 46110 Carennac
LAVERGNE Hervé	12/10/1953	Retraité	Les Combes 46110 Carennac
Jacques CID		Retraité	46110 BETAILLE
Gilbert MAZEYRIE		Retraité	46130 TAURIAC

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil Municipal valide la proposition

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

*Fait à Carennac le 7 Juillet 2020
Le Maire
Jean-Christophe CID*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué agent CNAS (DE 2020 053)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaires et 1 agent pour le CNAS

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Madame Nicole CAYRE se déclare candidate. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

Délégué titulaire : **Nicole CAYRE**

Agent : **Nathalie BERNARD**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un délégué titulaire et suppléant SDAIL (Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) (DE 2020 054)

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu la séance d'installation du conseil en date du 03 Juillet 2020

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :

- Jean-Claude GADALOU

Et comme suppléant :

- Frédéric PITTARQUE
- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Désignation d'un délégué référent et suppléant "Référént PLUih" (DE 2020 055)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre doit désigner un délégué référent et un délégué suppléant pour le PLUih

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature

Se sont présentés :

- Monsieur Alain LESCALE
- Madame Anne-Marie PECHEUR

Après en avoir délibéré,

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

le Conseil municipal décide de désigner :

- Monsieur Alain LESCALE comme délégué référent
- Madame Anne-Marie PECHEUR comme délégué suppléant

pour le PLUih

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

*Fait à Carennac le 7 Juillet 2020
Le Maire
Jean-Christophe CID*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Autorisation Marché Dominical (DE 2020 056)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Vincent SALAMAGNE, maraîcher souhaite s'installer avec d'autres producteurs sur la palissade (côté statue de Fenelon) tous les dimanches.

Après en avoir délibéré, **11 voix pour** le Conseil municipal décide **d'autoriser le marché dominical, (à titre gratuit, en raison des difficultés suite Covid) et à s'installer sur la palissade côté Fenelon.**

Si toutefois, les travaux de reconstruction du mur de soutènement du parc du Château démarreraient, il serait demandé l'arrêt du marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 7 Juillet 2020

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

QUESTIONS DIVERSES

- *Lettre de Mr RUQUIER – Sénateur*
- *Lettre Vincent SALAMAGNE*
- *Problème voisinage – Jean-Claude GADALOU – Médiateur*
- *Chantier Vieux Quercy*
- *Office de Tourisme-Organisation Week-end*
- *Logement Magnagues*
- *FR3 régions*
- *Courrier Pierre JANOT*
- *Mail scouts*
- *Réunion de chantier Vieux Quercy jeudi 09 juillet (Fred PITARQUE)*
- *Devis BROUILLET*
- *Faire journal municipal et communication sur les 1ers conseils municipaux*